

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,  
 le 15 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
 9 NOVEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE  
 25 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
 En exercice : 37  
 Présents : 27  
 Votants : 32

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, Régine ROSSET.

**M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE**  
**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**  
**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT**  
**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°141-2016 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE DAMGAN**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fond de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal de Damgan a décidé de solliciter le versement de ce fonds de concours pour deux projets :

- Réhabilitation d'un logement, 32, Rue d'Ambon pour l'accueil des jeunes ménages, s'inscrivant dans la thématique Réhabilitation de logements sociaux en centre-bourg, pour un montant de 40 000 €, avec le plan de financement suivant :

| Dépenses en € HT |                    | Recettes          |                    | %             |
|------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| Maitre d'œuvre   | 8 100,00 €         | Arc Sud Bretagne  | 40 000,00 €        | 41,01         |
| Poste de travaux | 88 279,83 €        | Fonds de concours |                    |               |
| Bureau Veritas   | 1 155,00 €         | Commune de Damgan | 57 534,83 €        | 58,99         |
|                  |                    | Autofinancement   |                    |               |
| <b>TOTAL</b>     | <b>97 534,83 €</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>97 534,83 €</b> | <b>100,00</b> |

- Création d'un chemin piétonnier Avenue du Prat Godet, s'inscrivant dans la thématique Création de liaisons douces, pour un montant de 10 000 € avec le plan de financement suivant :

| Dépenses en € HT  |                    | Recettes                 |                    | %             |
|-------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|---------------|
| Travaux de voirie | 28 231,80 €        | Arc Sud Bretagne         | 10 000,00 €        | 31,51         |
| Marquage au sol   | 3 500,00 €         | Fonds de concours        |                    |               |
|                   |                    | Commune de Damgan        | 17 981,80 €        | 56,67         |
|                   |                    | Autofinancement          |                    |               |
|                   |                    | Etat (amendes de police) | 3 750,00 €         | 11,82         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>31 731,80 €</b> | <b>TOTAL</b>             | <b>31 731,80 €</b> | <b>100,00</b> |

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement au profit de la commune de Damgan du fonds de concours communautaire au projet de réhabilitation d'un logement situé 32, Rue d'Ambon pour l'accueil des jeunes ménages pour un montant de 40 000 € et au projet de création d'un chemin piétonnier Avenue du Prat Godet pour un montant de 10 000€,
- **RETIENT** une inscription de ces projets sur les exercices budgétaires 2016 (50%) et 2017 (50%),
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférant à l'attribution de ce fonds de concours.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 24/11/16

Le Président,

